

PROGRAMME FORMATION

« L'INTÉGRATION D'OBJETS LUDIQUES EN STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE-ENFANCE & ENFANCE »



Publics concernés

- ◆ Professionnels de la petite enfance (*Assistante Maternelle, Auxiliaire de puériculture...*)
- ◆ Educateurs de jeunes enfants ou spécialisés
- ◆ Animateurs

Structures concernées

- ◆ Crèches (collectives, familiales, associatives...)
- ◆ Lieux d'accueil périscolaires / Centre de loisirs
- ◆ Maison Assistante Maternelle
- ◆ Structures d'accueil / de soins pour enfants en situation de handicaps

Objectifs de la formation

Soutenir les bonnes pratiques ludiques au cœur de sa profession, pour contribuer à l'épanouissement de l'enfant dans un cadre culturel, social, éducatif ou thérapeutique.

Objectifs Pédagogiques

- ◆ Acquérir des connaissances ludiques baser sur le développement de l'enfant
- ◆ Organiser les espaces de jeu de son établissement
- ◆ Maîtriser l'intégration du jeu dans sa pratique professionnelle

Compétences visées

- ◆ Être en mesure d'évaluer les besoins ludiques de sa structure
- ◆ Savoir organiser un cadre ludique
- ◆ Adapter les propositions ludiques et sa posture professionnelle en fonction des enfants accueillis

Méthodes pédagogique et évaluations

Alternance d'apports théoriques, de méthodes actives et réflexives.

L'évaluation des acquis s'effectuera tout au long de la formation s'appuyant sur des quizz, études de cas, auto-analyse et auto-évaluation.

Validation de la foration

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation ainsi qu'une attestation de formation sera délivrés aux participants.

CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 : Qu'est - ce qui fait jeu ?

- ◆ L'importance du jeu dans le développement de l'enfant
- ◆ Le concept du jeu libre

Module 2 : Quelle organisation ?

- ◆ Initiation au classement ludique par catégories de jeux et de jouets
- ◆ Identification et optimisation des propositions ludiques de la structure

Module 3 : Quels aménagements ?

- ◆ Analyse des espaces ludiques présents
- ◆ Mobilisation du cadre ludique
- ◆ Mise en œuvre du cadre ludique dans leur pratique

Module 4 : Quelles adaptations ?

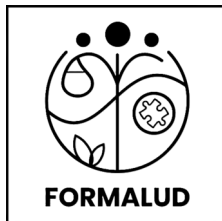
- ◆ Adaptation du cadre ludique
 - ◆ Analyse et ajustement de sa pratique professionnelle pour un public* défini
- *petite enfance, enfant en situation de handicap, adolescent...*

Module 5 : A vous de jouer !

- ◆ Conception d'une séquence ludique adaptée au public et au contexte
- ◆ Observation et recueil des réactions du public

Module 6 : Réflexions et perspectives

- ◆ Consolidation des acquis
- ◆ Bilan réflexif
- ◆ Formalisation d'un plan d'action pour intégrer durablement le cadre ludique.



PROGRAMME FORMATION

« L'INTÉGRATION D'OBJETS LUDIQUES EN STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE-ENFANCE & ENFANCE »



Effectif

- ♦ **Action de formation** : 6 à 14 participants
- ♦ **Formation action** : 6 à 12 participants

Durée et modalités de la formation

- ♦ **Action de Formation** : 27 heures
70% présentiel - 20% cours hybride - 10% accompagnement
- ♦ **Formation - Action** : 75 heures
40% de consulting - 20 % présentiel - 20% cours hybride - 20% d'accompagnement individuel

Formation - Action

Modalités

- ⇒ Recueillir les besoins sur les compétences à développer
- ⇒ Définir les objectifs opérationnels
- ⇒ Identifier les situations de travail et stratégies d'entreprise
- ⇒ Juxtaposer les situations de travail apprenantes
- ⇒ Restituer l'investissement directement évaluable
- ⇒ Alternier formation en salle, formation en milieu de travail et études autonomes

Rôle du participant

- ⇒ Interpréter la situation de travail
- ⇒ Acquérir des connaissances
- ⇒ Construire une démarche de réalisation
- ⇒ Confronter sa démarche d'élaboration
- ⇒ Valider, modifier ou corriger ses pratiques
- ⇒ Généraliser et consolider ses compétences

Rôle du formateur

- ⇒ Interpréter la situation de travail
- ⇒ Animer les apports théoriques
- ⇒ Instaurer directement de nouvelles pratiques
- ⇒ Repérer les axes d'améliorations
- ⇒ Accompagner les stagiaires pour la mise en place d'un guide pratique
- ⇒ Animer les phase réflexives en situation de travail
- ⇒ Accompagner l'équipe dans une démarche d'auto évaluation
- ⇒ Évaluer les compétences

Lieu de la formation

Au sein de la structure

Coût* de la formation

9 140 €

(*) Exonération de TVA : Article 261-4-4° du Code Général des Impôts

Prise en charge possible : O.P.C.O.

Action de Formation

Modalités

- ⇒ Recueillir les besoins sur les compétences à développer
- ⇒ Définir les objectifs opérationnels
- ⇒ Transmettre des connaissances
- ⇒ Établir un bilan

Rôle du participant

- ⇒ Acquérir des connaissances
- ⇒ Construire une démarche de réalisation
- ⇒ Généraliser et consolider ses compétences

Rôle du formateur

- ⇒ Animer les apports théoriques
- ⇒ Mettre à disposition des stagiaires des ressources
- ⇒ Évaluer les compétences

Lieu de la formation

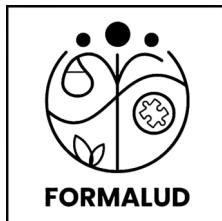
Au sein de la structure ou salle de formation extérieure

Coût* de la formation

6 420€

(*) Exonération de TVA : Article 261-4-4° du Code Général des Impôts

Prise en charge possible : O.P.C.O.



PROGRAMME FORMATION

« L'INTÉGRATION D'OBJETS LUDIQUES EN STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE-ENFANCE & ENFANCE »



Équipe pédagogique

FORMATRICES DIPLOMEES

- ♦ Des Sciences de l'Education et de la Formation - D.U.F.A. (Diplôme Universitaire Formateur d'Adultes)
- ♦ Ludothécaire spécialisée en remédiation cognitive et sociale

Modalités de mise en place de la formation

DONNEURS D'ORDRE

- ♦ Présentation de la formation
- ♦ Analyse des besoins et des attentes du client
- ♦ Proposition d'un plan de formation personnalisé (modalité de formation choisie, calendrier...)
- ♦ Élaboration d'un devis accompagné des C.G.V et du R.I et d'une convention de formation

PARTICIPANTS

- ♦ Réunion d'information et présentation de la formation
- ♦ Entretien individuel (**Formation-Action**)
- ♦ Recueil des attentes et besoins du participant
- ♦ Distribution du plan de formation

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

- ♦ **Action de Formation** : En raison du nombre limité de sessions, les inscriptions sont traitées sous 15 jours ouvrés et les dates programmées selon disponibilités.
- ♦ **Formation-Action** : Le démarrage de la formation est prévu dans un délai estimé de 6 semaines après validation du projet. Ce délai peut évoluer selon les ajustements liés à la démarche de formation-action.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Quel que soit le handicap (moteur, visuel, auditif, psychiques...), l'Organisme de Formation met en place un plan d'accompagnement personnalisé pour identifier les adaptations, afin de permettre aux stagiaires de suivre au mieux la formation.

Votre référente : Stéphanie DURAND 06 95 54 49 04



FORMALUD

Organisme de Formation certifié Qualiopi

N° de Siret : 810 290 254 00038

N° de Formation : 7611113831

Contact



formation@formalud.com



06 95 54 49 04